

Acquérir les fondamentaux des finances locales

Ensemble, mettons l'accent sur vos compétences en gestion publique et finances locales

Une formation en ligne organisée par EluesLocales.

- Cette formation a été suivie par **442** stagiaires depuis le 1er janvier 2020.
- L'évaluation de leur satisfaction se monte à **9,3/10** entre 2022 et 2026.

Public concerné :	Tout.e élu.e de niveau communal, départemental ou régional.
Pré-requis :	Être titulaire d'un mandat
Durée de la formation :	3 sessions de 2 heures soit 6 heures de formation

Nos conseillères pédagogiques sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter directement si vous avez des questions



Isabelle Helbling

06 71 51 89 83

isabelle@elueslocales.fr



Joddy Labarre

06 71 51 89 91

joddy@elueslocales.fr

EluesLocales – Organisme de formation agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus
Numéro de déclaration d'activité n° 75331165933
Version du 05/11/2026

Présentation de la formation

Transfert de compétences et baisse des dotations d'Etat confrontent les élues et élus à des défis nouveaux sur les finances locales. Comprendre le budget de sa collectivité et maîtriser les étapes de l'élaboration du budget devient ainsi indispensable pour créer des projets réalistes et élaborer leur trajectoire budgétaire.

Cette formation vous permettra d'acquérir les fondamentaux du budget et de l'analyse financière d'une collectivité, de comprendre les outils disponibles et d'en dégager des orientations stratégiques afin de proposer des choix budgétaires et financiers cohérents avec vos projets.

Objectifs

Objectifs opérationnels :
- Connaître les différentes étapes de l'élaboration du budget
- Savoir lister les variables sur lesquelles la collectivité dispose de moyens d'action

Programme

Session 1 : Comment préparer un budget local ? [Durée : 2h]

1ère partie – Les fondamentaux des finances locales

- La santé financière de la collectivité et les principaux indicateurs de l'analyse financière
- Les grands principes budgétaires et comptables de la collectivité
- La nature et le rôle des documents budgétaires : budget primitif, supplémentaire et an-nexe, compte administratif, compte de gestion
- Le cadre de l'exécution et du contrôle du budget : les rôles et périmètre de l'ordonnateur, du comptable, des chambres régionales des comptes et du préfet

2ème partie – Les recettes et les dépenses de la collectivité

- Point sur les principales dépenses de fonctionnement et d'investissement
- Les ressources de fonctionnement : la fiscalité locale directe et indirecte, la péréquation, les dotations de fonctionnement de l'État, les autres recettes.
- Les recettes propres d'investissement : subventions, dotations et recours à l'emprunt (modalités de souscription et fonctionnement des taux d'endettement)
- Les principes d'équilibre budgétaire et d'autofinancement
- Les marges de manœuvre à la disposition des élus : l'affectation du résultat

Session 2 : Comment élaborer et mettre en œuvre un budget local ? [Durée : 2h]

- Présentation de la procédure (structure et nomenclature budgétaires) et du calendrier
- Point sur les sections de fonctionnement et d'investissement
- Les différentes étapes de la discussion budgétaire
- Le vote du budget : les acteurs et les modalités
- Approche de la répartition des dépenses et des recettes en fonction des différentes collectivités

Session 3 : Quelles sont les ressources fiscales des collectivités locales ? [Durée : 2h]

- La fiscalité locale et le vote des taux
- Les principes et les règles en matière d'endettement
- Le contexte réglementaire de la TVA : mécanismes d'assujettissement, exonérations
- Présentation du pacte financier avec l'Etat et ses enjeux pour les collectivités
- Analyse de l'impact des réformes territoriales et des lois de finances pour les collectivités
- Les relations financières entre la commune et son intercommunalité : les modes de financement de l'interco et les conséquences des transferts de compétences (RH, pa-trimoine et financier)

Formatrice/formateur

La formation sera assurée par l'un de nos formateurs expert des collectivités locales, du positionnement politique des élus et du budget des collectivités locales. CV disponible sur demande.

Conditions d'inscription

Votre inscription sera prise en compte dès réception de votre demande via la plateforme "Mon Compte Formation" de la Caisse des dépôts ou du bulletin d'inscription signé et tamponné de votre collectivité, au plus tard une semaine avant la date de début de la formation.

Comment financer votre formation ?

Que vous soyez membres de conseils municipaux, de communautés urbaines, l'agglomération, de conseils départementaux ou de conseils régionaux, en tant qu'élu.e, votre formation est un droit individuel qui vous permet de faire financer les frais d'enseignement et les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration). EluesLocales est un organisme agréé pour la formation des élus locaux par le Ministère de l'Intérieur. À ce titre, votre formation est finançable par votre collectivité ou par votre Droit Individuel à la Formation (DIF).

Tarifs nets de taxe

L'organisme EluesLocales est exonéré de TVA au titre de l'article 262-4-4-a du CGI

Financement par votre collectivité :	*675€*
Financement par votre DIF : Possibilité de financement par votre **Droit individuel à la formation (DIF)**	*400€*

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Eléments matériels de la formation et accessibilité

Nos formations ont lieu dans des salles que nous réservons partout en France. Toutes les salles que nous louons sont équipées d'un vidéoprojecteur.

En cas de problème d'accessibilité, merci de contacter Elena Sahli au 06 71 51 90 07 pour que nous puissions le cas échéant faire les adaptations nécessaires.

Nos formations en ligne ont lieu via l'outil de visioconférence "Zoom". Merci de vérifier que vous êtes équipé.e d'un ordinateur avec une bonne connexion internet et d'un casque pour le jour de la formation.

Méthode et supports pédagogiques

Tous nos formateurs travaillent à partir d'un support théorique powerpoint qui sera diffusé pendant la formation.

Pour les formations techniques, nos formateurs travaillent à partir de documents issus de leurs expériences dans des collectivités locales pour illustrer des cas pratiques. Vous êtes invité.e à vous munir des documents de votre collectivité si vous souhaitez travailler dessus pendant la formation.

Pour les formations liées à la communication politique, les formateurs réaliseront des mises en situation pour vous

familiariser avec les apprentissages théoriques étudiés en formation.

A l'issue de la formation, un support résumé de formation intitulé "Les essentiels" vous sera envoyé par email.

Suivi et évaluation

Les objectifs opérationnels seront évalués en fin de formation via une auto-évaluation des stagiaires.